



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Raison d'être

# Protéger le vivant, préserver notre avenir

FICHE D'IDENTITÉ

Mai 2025





Chers collègues,

Le document que vous avez en main est le fruit d'un travail méthodique de 18 mois, jalonné d'échanges passionnés et de débats constructifs qui ont nourri cette démarche résolument participative.

Je veux remercier ici les membres de tous les groupes de travail pour leur contribution active, ainsi que l'ensemble des agents qui ont aussi fortement contribué à son contenu lors de la consultation collective de 2024.

Je suis fier du travail réalisé et nous pourrons nous appuyer sur ce cadre solide construit collectivement pour les décisions à prendre dans le futur.

L'Office français de la biodiversité est désormais doté d'une « Raison d'être » qui doit maintenant résonner avec force chez chaque agent :

## « Protéger le vivant, préserver notre avenir »

Bien plus qu'une phrase, c'est notre projet commun à tous, la finalité de toutes nos actions. Elle nous offre un chemin pour poursuivre nos missions avec détermination et selon les moyens dont dispose l'établissement. La diversité des métiers, des compétences et des expertises des agents prend tout son sens autour de ce grand objectif fédérateur. L'OFB applique les politiques publiques de l'environnement et notre « Raison d'être » est un levier pour que nous avancions tous ensemble vers une culture commune propre à l'Office. L'établissement est encore jeune, et la consolidation de ses activités reste d'actualité.

Travailler pour cette finalité n'est possible qu'en s'appuyant sur les 5 missions piliers confiées par loi. Ces missions forment une approche globale et spécialisée pour répondre aux nombreux défis de la préservation de la biodiversité. Coordonnées et animées entre-elles, elles sont la singularité et la force de l'établissement. Vos métiers se combinent ainsi pour agir de façon complémentaire et obtenir des impacts significatifs pour la

protection et la restauration de la biodiversité. Et c'est tout l'enjeu de notre établissement : nous devons obtenir des résultats concrets, travailler ensemble pour construire la résilience de l'OFB et étendre nos partenariats et nos alliances.

La biodiversité est menacée, la ressource en eau fait l'objet de tensions et les solutions face à ce double constat ne sont pas partagées, mais les fondamentaux de nos missions restent les bons. Fort de sa spécialité et de la technicité de ses agents, l'établissement se donne pour ambition d'être un acteur de référence pour la protection des espèces et des milieux aquatiques, terrestres et marins, à toutes les échelles, en accompagnant les changements durables pour la transition écologique.

Cette réflexion sur notre raison d'être nous a également offert le moyen de faire émerger nos valeurs communes, celles autour desquelles nous nous rassemblons tous : professionnalisme, cohésion et bienveillance, esprit partenarial et d'ouverture. Elles nous guideront au quotidien et devront faire l'objet d'une appropriation collective. L'établissement se doit aussi d'être un opérateur public responsable en matière sociale et environnementale et nous avons tenu ici à prendre des engagements en la matière avec les valeurs d'exemplarité et de responsabilité.

Ce document retrace enfin quelques-unes des dates de notre histoire de la protection de l'environnement en France. Il est toujours nécessaire de se rappeler d'où nous venons et de partager l'importance de cet héritage.

L'OFB doit résolument se tourner vers l'avenir et ce, malgré un contexte et des vents soufflants à contre-sens de l'urgence planétaire et de la nécessité vitale de protéger notre précieux patrimoine naturel.

Cette raison d'être sera le moteur de notre engagement et notre détermination,

De notre fierté d'appartenir à l'OFB,

En résonance avec les grands défis du vivant.

**Olivier Thibault**  
Directeur général

# VUE SYNTHÉTIQUE DE LA FICHE D'IDENTITÉ

## Où allons-nous ?

Notre raison d'être

**« Protéger le vivant,  
préserver notre avenir »**

- Être acteur de référence pour les milieux aquatiques, terrestres et marins et les espèces
- Être acteur présent à toutes les échelles
- Accompagner les changements durables pour la transition écologique

**Obtenir des résultats positifs pour la protection de la biodiversité  
en priorisant selon les enjeux et en fonction de nos moyens**

## Que faisons-nous ?

L'expertise publique pour la biodiversité

- Cinq grandes missions de service public convergentes au sein d'un même établissement et sur tous les territoires
- La combinaison des 5 missions fait de l'OFB un des acteurs publics de référence au service de l'environnement et du bien commun
- Connaissance & expertise
- Appui aux acteurs et mobilisation citoyenne
- Appui aux politiques publiques
- Gestion, restauration et appui à la gestion d'espaces protégés
- Police de l'environnement

## Pourquoi nos missions sont-elles essentielles ?

Les constats partagés par l'OFB sur la biodiversité

- La biodiversité : un patrimoine commun indispensable à la vie sur terre
- La biodiversité s'effondre et les principales causes sont connues
- Il existe des freins & des obstacles à la préservation de la biodiversité
- Les territoires français sont particulièrement affectés par l'effondrement de la biodiversité
- Il est urgent, vital et possible d'agir

**Un établissement engagé : exemplarité & responsabilité**

## Sur quelles valeurs nous appuyons-nous ?

Nos valeurs communes

Professionalisme / Cohésion & bienveillance / Esprit partenarial & d'ouverture

## D'où venons-nous ?

Un solide héritage ancré dans l'histoire de la protection de l'environnement

Pourquoi nos missions sont-elles essentielles ?

## Les constats partagés par l'OFB sur la biodiversité



### LA BIODIVERSITÉ : UN PATRIMOINE COMMUN, INDISPENSABLE À LA VIE SUR TERRE

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, humains compris, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

La biodiversité offre à l'humain des services écosystémiques<sup>1</sup> inestimables, irremplaçables et indispensables. Elle a rendu la Terre habitable, pour l'ensemble du vivant. Elle est le résultat de milliards d'années d'évolution et forme un système dynamique d'interactions. Toutes les sociétés humaines font partie de la biodiversité et vivent grâce à ses bienfaits. Grâce à elle, chaque individu bénéficie de ressources vitales. Santé animale, santé environnementale et santé humaine ne font qu'un.

#### ZOOM

La biodiversité est un bien commun universel, au regard notamment de :

- sa dimension intrinsèque : c'est la reconnaissance de l'ensemble des êtres vivants, humains et non humains,
- sa dimension patrimoniale : c'est la valeur culturelle, identitaire, artistique ou historique de la biodiversité, qui fait de la biodiversité, ou du moins de certains de ses éléments ou de ses processus, un patrimoine biologique à conserver pour le présent ou pour les générations futures : la protection d'un paysage, d'une espèce emblématique ou d'une variété cultivée traditionnelle pour son importance culturelle...
- sa capacité à apporter des ressources et des services pour les sociétés humaines.

#### ZOOM

Lorsque les tourbières, les forêts, les océans sont dégradés, ils séquestrent moins de carbone. Lorsque les insectes se raréfient, la production alimentaire est affectée par le manque de pollinisateurs. Lorsque la diversité et la qualité des végétaux disparaissent, l'épuration naturelle de l'eau est dégradée. Lorsque la diversité des paysages se raréfie, c'est la qualité de vie qui est menacée. La biodiversité est aussi liée naturellement au climat, notamment par le rôle positif qu'elle joue dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

<sup>1</sup> Le concept de « services écosystémiques » est défini comme « les avantages que les humains tirent des écosystèmes et qui contribuent à rendre la vie humaine à la fois possible et digne d'être vécue ». Ils peuvent être regroupés autour de trois catégories (selon la classification internationale commune (CICES)) : les services d'approvisionnement, les services culturels et les services de maintien et de régulation. Le concept de « services écosystémiques » permet de sortir de l'illusion d'une séparation des sphères du naturel et de l'humain.



## LA BIODIVERSITÉ S'EFFONDRE ET LES PRINCIPALES CAUSES SONT CONNUES

Depuis deux cents ans, les extinctions d'espèces sont 10 à 1 000 fois plus rapides que le rythme naturel. Un constat que 1 400 scientifiques ont établi dans le monde entier (Source : rapport IPBES<sup>2</sup>, mai 2019). À ce rythme-là, la planète va perdre 75 % de ses espèces en 500 ans. Cette 6<sup>ème</sup> extinction est, cette fois, causée par une seule espèce : l'espèce humaine et ses activités (Source IPBES, site internet OFB).

L'effondrement de la biodiversité, qui s'accélère depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, est grave. Il engendre un problème de société majeur partout dans le monde. Il est amplifié par le réchauffement climatique et se produit à une vitesse inégalée dans l'Histoire. Les taux d'extinction de la biodiversité atteignent des niveaux mettant en danger les équilibres vitaux de la planète.

L'IPBES identifie cinq grandes catégories de pressions s'exerçant sur la biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal, le changement climatique global, les pollutions des océans, eaux douces, sol et air, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. L'augmentation démographique et ses effets associés, la surconsommation, le modèle économique dominant des activités agricoles et industrielles et d'aménagement et d'urbanisation, renforcent l'accélération du déclin de la biodiversité. Ces pressions ne sont pas naturelles et ne cessent d'augmenter. En conséquence, les crises sociales, économiques, sanitaires et politiques liées à cet effondrement se multiplient et accentuent les menaces sur les équilibres vitaux.

—  
[Pour aller plus loin : annexe 2](#)



## IL EXISTE DES FREINS & DES OBSTACLES À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les causes de la perte de biodiversité sont identifiées. Les responsabilités sont collectives. Les résistances politiques, économiques, sociales, culturelles, mais aussi psychologiques, sont des freins majeurs aux transformations essentielles à la préservation du vivant.

Les décisions sont trop majoritairement en faveur des intérêts économiques et individuels de court terme privilégiant un bénéfice direct. Les individus et les acteurs ne prennent pas en compte les conséquences de leurs choix à moyen et long termes. La biodiversité n'est soit pas suffisamment appréhendée et intégrée, soit pas prioritaire dans les choix de consommation. La préservation de la biodiversité est souvent

perçue comme une contrainte à l'économie de marché, au progrès technologique ou au développement économique alors même que l'économie mondiale est dépendante de la nature. De surcroît, la défense d'intérêts personnels ou collectifs et la minoration des parts de responsabilités entravent les changements. La difficulté de mobiliser les moyens suffisants sur des politiques de long terme pour favoriser les actions favorables à la biodiversité fait aussi partie des obstacles à sa préservation.

Pourtant, l'humanité, les décideurs publics et privés sont confrontés à l'effondrement de la biodiversité qui est un enjeu vital pour le bien commun.

<sup>2</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019) ;



## LES TERRITOIRES FRANÇAIS SONT PARTICULIÈREMENT AFFECTÉS PAR L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Si tous les États sont concernés, la France a sa part de responsabilité dans la défense des enjeux de biodiversité étant au 4<sup>e</sup> rang mondial pour les espèces animales menacées et au 9<sup>e</sup> rang pour les plantes, selon la Liste Rouge de l'UICN, soit 1 301 espèces (Source : comité français UICN,

2025). 14 % des espèces présentes en France sont menacées ou déjà éteintes à l'échelle mondiale (Source : [naturefrance.fr/les-especes](https://naturefrance.fr/les-especes), 2023). Cela lui confère un rôle particulier à jouer dans l'Hexagone, en Outre-mer et au sein de son domaine maritime.

### ZOOM

#### La France abrite des richesses naturelles extraordinaires

La France est le seul pays présent dans 5 des 25 points chauds de la biodiversité mondiale (Méditerranée, Caraïbes, Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) et dans 1 des 3 zones forestières majeures de la planète (Amazonie). Son domaine maritime est le 2<sup>e</sup> du monde avec 11 millions de km<sup>2</sup>, et ses richesses sont encore largement méconnues. Ce patrimoine est cependant vulnérable. La France hexagonale compte 68 % des habitats menacés au niveau européen ; 14 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens et 32 % des oiseaux

nicheurs risquent de disparaître du territoire, tout comme 19 % des poissons d'eau douce. Concernant les Outre-mer, plus d'un tiers des espèces d'oiseaux de La Réunion est en danger d'extinction ou a déjà disparu. En Guyane, 13 % des oiseaux et des poissons et 16 % des mammifères marins sont menacés ; en Martinique, 47 % des reptiles, 28 % des mollusques et 21 % des oiseaux (Source : liste rouge des espèces menacées en France 2018).

—  
**Pour aller plus loin : annexe 2**



## IL EST URGENT, VITAL ET POSSIBLE D'AGIR

La biodiversité est l'affaire de tous. Même si la nature est résiliente, pour préserver notre planète, il est urgent d'engager un vrai changement dans la manière d'appréhender les liens entre l'humain et la nature.

L'IPBES définit les changements transformateurs à réaliser comme « une réorganisation fondamentale, systémique, des facteurs économiques, sociaux, technologiques, y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs ». Ils recouvrent ainsi des changements de pratiques individuels, institutionnels, économiques, organisationnels, éthiques, systémiques et culturels bien plus profonds que ceux qui sont observables aujourd'hui. Ils impliquent de repenser nos relations au vivant et de concevoir des modèles de société plus favorables à la biodiversité. Il est aussi essentiel de modifier les raisonnements majoritairement basés sur le court terme, car les réussites sur la santé du vivant sont particulièrement notables sur le long terme.

Aucun acteur ne peut stopper ni inverser seul la tendance de l'effondrement de la biodiversité. Des citoyens, des acteurs privés et publics se mobilisent déjà. Tous les niveaux d'action doivent être mis en mouvement : individuel, collectif, politique et économique. Il est possible de redresser la situation pour relever le défi des effets du changement climatique en s'appuyant par exemple sur les solutions fondées sur la nature.

Pour obtenir des effets concrets pour tous, la mobilisation des citoyens, des jeunes, des acteurs économiques et politiques constituent des priorités, aux côtés des projets de recherche et d'expertise et des missions de police de l'environnement. Des politiques publiques pérennes, dédiées et sectorielles, porteuses d'une action ambitieuse, cohérente et dotée de moyens à la hauteur de l'urgence sont un des leviers majeurs pour atteindre des résultats visibles.

---

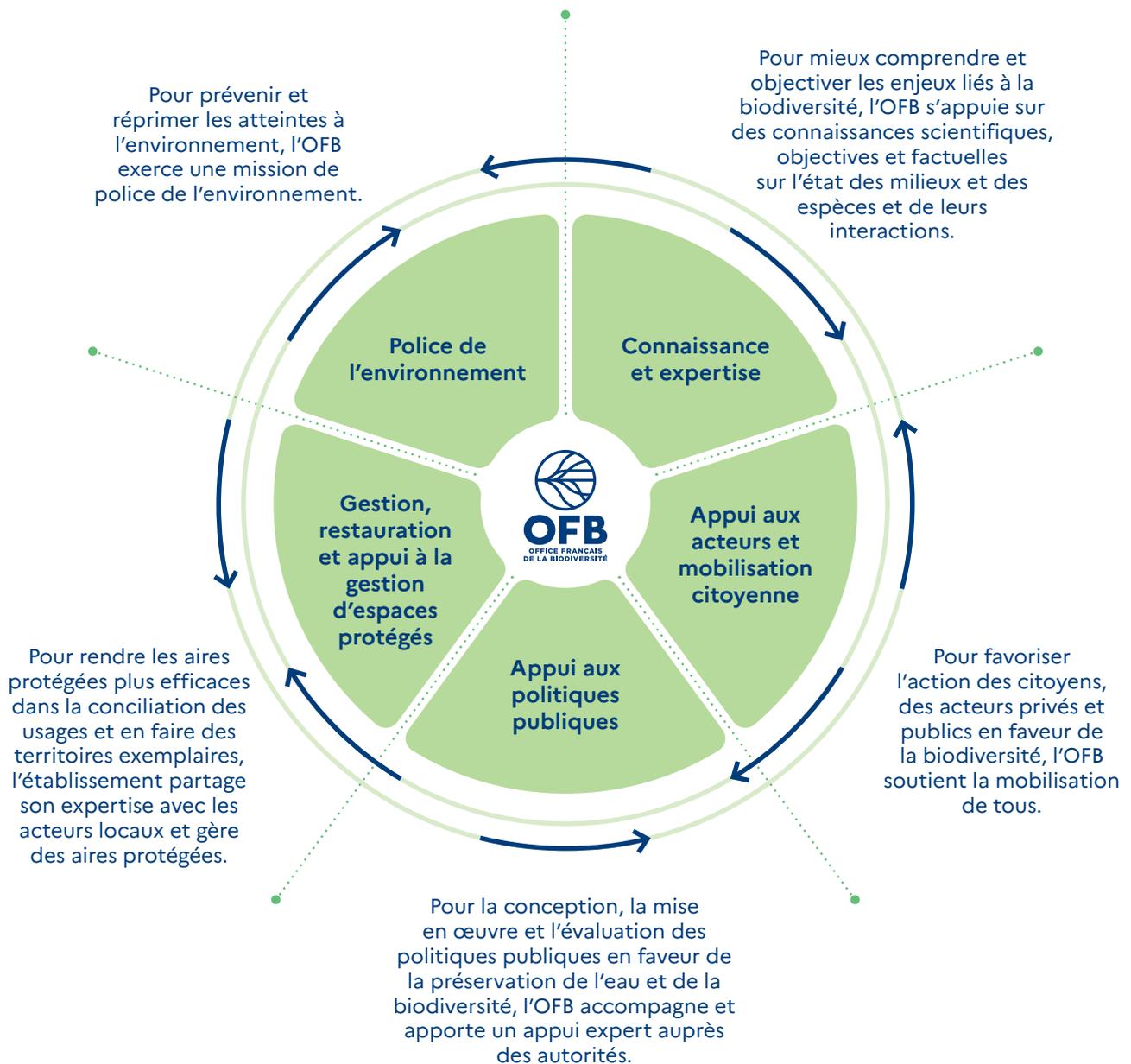
### Que faisons-nous ?

## L'expertise publique pour la biodiversité

### CINQ MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONVERGENTES AU SEIN D'UN MÊME ÉTABLISSEMENT ET SUR TOUS LES TERRITOIRES

- L'OFB agit pour que la biodiversité, y compris la biodiversité ordinaire, soit au cœur des préoccupations, des décisions et de l'action.
- Les missions de l'établissement répondent aux objectifs définis par les autorités gouvernementales et aux engagements européens et internationaux de la France en matière d'environnement et de développement durable.
- Les **5 missions piliers de l'OFB**, à savoir la connaissance et l'expertise, l'appui aux acteurs et la mobilisation citoyenne, l'appui aux politiques publiques, la gestion d'aires protégées et la police de l'environnement, lui sont confiées par la loi. Sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture et en application des directives des autorités préfectorales et judiciaires en matière de police, l'établissement agit dans un contexte complexe exposé aux crises sociétales, politiques et économiques.

# LA COMBINAISON DES 5 MISSIONS, SOUTENUES PAR SES FONCTIONS SUPPORT, FAIT DE L'OFB UN DES ACTEURS PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN COMMUN



**Les 5 missions s'alimentent mutuellement.** Le rassemblement de cette grande diversité de métiers, de solides compétences et savoir-faire scientifiques, juridiques, techniques et administratifs permet l'articulation d'activités toutes complémentaires entre elles. **La proximité des 5 missions enrichit leurs approches et leurs leviers respectifs.** Ce champ d'action élargi apporte **une vision intégrée de la biodiversité** terrestre, marine, et aquatique pour aborder les enjeux à court, moyen et long termes (pédagogie, connaissance, réglementation, incitation). Par exemple, grâce à l'analyse des données produites et à leur valorisation, la mission connaissance apporte aux autres missions des données essentielles pour l'exercice de leurs prérogatives, l'activité de mobilisation de la société identifie des questions pour la connaissance et s'appuie aussi sur les expertises juridiques de la mission police. Les bonnes pratiques dans les aires protégées peuvent être vulgarisées par la mobilisation de la société, valorisées par l'appui aux politiques publiques et la police de l'environnement intervient lorsque les règles de droit ne sont pas respectées.

La diversité de ses missions ainsi que son ancrage territorial dans l'Hexagone et dans les Outre-mer sont des atouts majeurs pour l'OFB. En effet, l'Office déploie son action à différentes échelles d'intervention, du local (avec les réserves) jusqu'à l'international, en objectivant que chaque agent « n'est pas un OFB à lui tout seul » puisqu'on ne déploie pas la totalité des missions à chaque niveau. L'établissement s'appuie sur une démarche collaborative, partenariale, en interaction constante avec et pour de nombreux partenaires et acteurs institutionnels, publics et privés.

## CONNAISSANCE & EXPERTISE

→ **Pour mieux comprendre et objectiver les enjeux liés à la biodiversité, l'OFB s'appuie sur des connaissances scientifiques, objectives et factuelles sur l'état des milieux et des espèces et de leurs interactions**

La mission produit et met à disposition des connaissances et des expertises sur l'état des milieux naturels et des espèces, sur les pressions et leurs impacts et sur l'évaluation des actions en faveur de la biodiversité. Ces connaissances sont mises au service des politiques publiques, des décideurs, des projets et nourrissent les débats. La mission connaissance comprend des activités de recherche à vocation opérationnelle, menées en propre et en partenariat, à travers par exemple le développement de méthodes, d'expérimentations et le test de solutions.

Elle accompagne les pouvoirs publics à l'échelle nationale et territoriale, les observatoires, notamment le **Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)** pour améliorer la qualité des inventaires, l'**Observatoire national des étiages (ONDE)** ou encore l'**Observatoire National de la Biodiversité (ONB)**.

L'OFB recueille, structure et met à disposition des données sur les systèmes d'information environnementaux. La collecte de données est conduite par ses services territoriaux et par un large réseau de partenaires scientifiques, techniques, publics, naturalistes et associatifs soutenus par l'Office.

L'établissement, avec ses partenaires, organise et participe à des travaux de diffusion de la connaissance et de vulgarisation auprès de divers publics et sur des thématiques variées, telles que les fonctionnalités écologiques, les habitats, les espèces, l'eau, les milieux marins...

## APPUI AUX ACTEURS ET MOBILISATION CITOYENNE

→ Pour favoriser l'action des citoyens, des acteurs privés et publics en faveur de la biodiversité, l'OFB soutient la mobilisation de tous.

La mission s'appuie sur des actions de communication et de sensibilisation, sur le partage d'outils, de connaissances et de solutions. L'établissement assure le financement de projets portés par de nombreux acteurs pour favoriser le passage à l'action de façon éclairée, à travers différents outils et programmes.

Cette mission vise à toucher le plus grand nombre. Pour ce faire, l'OFB porte ou contribue à de nombreux projets pédagogiques, expérimentations et accompagnements. Il fournit des méthodes et outils pour agir, par exemple les **Atlas de Biodiversité communale** ou la démarche « **Engagés pour la nature** » à destination des collectivités, des entreprises et autres partenaires. L'OFB accompagne également les jeunes et les scolaires en coordonnant par exemple, le réseau des **Aires éducatives**, petits territoires naturels gérés de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée.

L'OFB porte ou co-pilote des **centres de ressources** qui permettent de développer les compétences et d'accompagner techniquement les acteurs professionnels. Il publie des ressources techniques. Enfin, l'Office agit en tant qu'organisme de formation ou participe à la formation de nombreux acteurs et décideurs sur des sujets de connaissance et d'expertises scientifiques, techniques et réglementaires. A ce titre, l'établissement participe à la **formation** des élus locaux à la protection de la biodiversité.

## APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

→ Pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en faveur de la préservation de l'eau et de la biodiversité, l'OFB accompagne et apporte un appui expert auprès des autorités.

L'OFB intervient auprès des autorités dans les phases d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques. Il peut s'agir des politiques de l'eau et de la biodiversité, comme la protection des espèces et des espaces, la planification, la restauration... Il peut aussi s'agir de politiques sectorielles (agriculture, pêche, énergie...) ou plus transversales (climat, santé...) afin qu'elles prennent correctement en charge les enjeux de l'eau et de la biodiversité. Au niveau national, cela recouvre par exemple : la **Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)**, les **politiques sur les grands prédateurs**, le **plan national de restauration**... A une échelle intermédiaire cela concerne par exemple : les **Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** ou les **Documents stratégiques de façade (DSF)**...

Avec ses échelons territoriaux, cette mission d'appui aux politiques publiques œuvre pour la prise en compte des enjeux de l'eau et de la biodiversité en cherchant à limiter les pressions exercées par les activités humaines ou à appuyer les acteurs locaux et instances locales en matière de restauration. Les directions territoriales de l'établissement accompagnent de nombreux projets de territoires et initient et co-pilotent par exemple, avec les Conseils régionaux, les **Agences régionales de la biodiversité**. L'Office assure aussi des missions régaliennes avec l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser.

À l'échelle internationale, l'Office travaille pour la diplomatie environnementale française en apportant un appui technique et scientifique aux négociations, en finançant des acteurs français et internationaux et en développant des projets de coopération avec ses partenaires transfrontaliers, européens et internationaux qui illustrent les efforts diplomatiques de la France.

## GESTION, RESTAURATION ET APPUI À LA GESTION D'ESPACES PROTÉGÉS

→ Pour rendre les aires protégées plus efficaces dans la conciliation des usages et en faire des territoires exemplaires, l'établissement partage son expertise avec les acteurs locaux et gère des aires protégées.

L'OFB gère des aires protégées terrestres et marines (**parcs naturels marins, réserves**) et accompagne les autres gestionnaires d'aires protégées tels que les parcs nationaux, Réserves Naturelles de France (RNF), Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), Conservatoire du littoral, collectivités et associations.

À ce titre, l'établissement contribue à protéger le milieu marin en appuyant les pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité marine, en participant à la planification et en soutenant la restauration. L'établissement apporte un soutien financier aux gestionnaires, coordonne, anime ou soutient l'animation de réseaux de gestionnaires, valorise ses expertises et retours d'expérience notamment pour aider à l'orientation des activités économiques et à la prise en compte du patrimoine culturel.

## POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

→ Pour prévenir, contrôler et réprimer les atteintes à l'environnement, l'OFB exerce une mission de police de l'environnement.

La police de l'environnement est une police spécialisée qui s'appuie sur les connaissances et les expertises de l'établissement. Deux volets composent la police de l'environnement : la police administrative sous l'autorité des préfets et la police judiciaire sous l'autorité des procureurs de la République. Sur le terrain, les agents qui remplissent les missions de police sont en uniforme et armés.

L'Office met son expérience et son expertise à disposition des services instructeurs de l'État. Ceci pour la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes et projets pouvant impacter les milieux naturels en rendant des avis techniques sur des projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Il concourt ainsi à la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser ». L'établissement peut également apporter un avis aux services de l'État pour la mise en place de réglementations (rédaction des arrêtés préfectoraux, des règlements d'aires protégées...). Il assure, sous l'autorité des préfets, le contrôle sur le terrain de la bonne mise en œuvre des arrêtés dans le cadre des plans de contrôles départementaux (police administrative). Sous l'autorité des procureurs de la République, les inspecteurs de l'environnement conduisent des enquêtes judiciaires, recherchent et constatent des infractions.

Au contact des territoires et des usagers, sur terre comme en mer, la police de l'environnement fait respecter les normes environnementales, les cadres légaux et réglementaires en matière environnementale et contribue à la sécurité publique. L'OFB participe également à la mission de police sanitaire dans l'objectif de surveiller et combattre les maladies de la faune sauvage et de prévenir les zoonoses.

## Où allons-nous ?

### Notre raison d'être

Face aux enjeux de biodiversité, l'Office français de la biodiversité a pour mission d'agir pour la préservation du vivant, avec les moyens dont il dispose, en partenariat et aux côtés de l'ensemble des acteurs.

Ses 5 grandes missions se combinent, en fonction des enjeux pour agir de façon coordonnée en faveur de la biodiversité et obtenir des résultats positifs pour sa protection et sa restauration.

La raison d'être de l'OFB, la finalité de toutes ses actions, est de

« Protéger le vivant, préserver notre avenir »

En tant qu'établissement spécialisé et technique, l'établissement se donne trois ambitions :

### ÊTRE ACTEUR DE RÉFÉRENCE POUR LA PROTECTION DES ESPÈCES ET DES MILIEUX AQUATIQUES, TERRESTRES ET MARINS

Parce que le vivant est riche et complexe, l'établissement public OFB s'est vu confier certaines missions, notamment de police, et se met à disposition des décideurs et acteurs du territoire pour comprendre, expliquer, vulgariser et soutenir l'engagement d'actions en faveur de la biodiversité.

- Être au cœur de l'action publique en faveur de la biodiversité.
- Éclairer le législateur, les décideurs politiques, économiques et le grand public pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les choix de court, moyen et long terme.
- Agir avec rigueur scientifique, déontologie et discernement.
- Faire garantir le respect de la réglementation en portant une police spécialisée et technique en matière d'environnement.
- Se baser sur des éléments objectifs et fiables, et pour cela :
  - s'appuyer sur 3 niveaux d'expertise : expertise individuelle, expertise collective interne et la mobilisation de savoirs extérieurs à l'OFB,
  - combiner des compétences qui relèvent à la fois des domaines scientifiques - des sciences de la nature comme des sciences humaines et sociales -, techniques, juridiques et réglementaires, et de la connaissance des territoires et des acteurs,
  - contribuer à des recherches, des expérimentations et des suivis spécifiques, par exemple dans des territoires.
- Être référent national dans certains domaines, tels que le suivi national des **grands prédateurs terrestres**, du **réseau national sécurité à la chasse**, des **migrateurs amphihalins**, la coordination technique de l'élaboration des méthodes de production de données sur la surveillance de la qualité de l'eau.
- S'appuyer sur des experts externes, comme par exemple d'autres établissements publics qui agissent dans d'autres domaines.
- Suivre l'état de la biodiversité grâce à un maillage partenarial et territorial étendu, notamment dans les aires protégées.
- Produire, alimenter, qualifier les données du terrain et des partenaires et partager les bases de données et systèmes d'information sur l'eau et la nature.
- Inscrire son action dans une dynamique de réseaux qui favorisent l'échange d'expériences et de connaissances pour le renforcement de l'expertise et des compétences collectives, tels que les **centres de ressources**.
- Contribuer au partage des savoirs et des savoir-faire par une politique de formation auprès de publics variés.

## ÊTRE ACTEUR PRÉSENT À TOUTES LES ÉCHELLES

Parce que l'engagement de tous, à toutes les échelles, est nécessaire et pertinent, l'OFB soutient les ambitions et politiques nationales, est présent au quotidien dans les territoires, au plus proche de l'action et de l'engagement des particuliers, acteurs socio-économiques, élus et décideurs et se mobilise également au niveau international.

- Assurer une représentation, à toutes les échelles relevant de son domaine de compétences, pour veiller à la fixation et au maintien d'objectifs ambitieux en matière de préservation de la ressource en eau, de la qualité des milieux et de la biodiversité et pour une meilleure prise en compte du traitement des atteintes environnementales.
- Contribuer à développer une vision stratégique des enjeux de biodiversité par les acteurs institutionnels.
- Consolider et étendre les alliances stratégiques à toutes les échelles de l'établissement et aux niveaux institutionnels, politiques et des réseaux d'influence (ex. : prises paroles externes en faveur de l'établissement durant une crise, actions de sensibilisation et de pédagogie sur les missions de l'OFB...).
- Développer des partenariats et des collaborations stratégiques comme par exemple avec les régions dans le cadre des **Agences régionales de la Biodiversité**.
- Décliner, mettre en œuvre et appuyer les politiques de biodiversité : **espèces exotiques envahissantes, poissons migrateurs, trame verte et bleue, continuité écologique des cours d'eau, plans nationaux d'action...**
- Réaliser les missions de connaissance, de police, d'appui aux acteurs et de mobilisation des territoires.

### Au cœur des territoires

- Garantir le respect des lois de son domaine de compétences, prévenir les atteintes à la biodiversité, notamment par la pédagogie, et proposer des solutions pour réparer les dommages :
  - appliquer les prérogatives de police spécialisée confiées par la loi sous l'autorité du préfet (police administrative) et du procureur de la République (police judiciaire),
  - contribuer à la stratégie de contrôles définie par le préfet et à la politique pénale définie par le parquet et être force de propositions auprès de ces autorités.
- Assurer une présence territoriale de proximité, technique en s'appuyant sur des représentations au niveau départemental, régional mais aussi à l'échelle des bassins ou façades maritimes.
- Entretenir une connaissance des territoires et de ses acteurs (agriculture, industrie, aménagement du territoire, chasse, pêche...) et de leurs enjeux.

### Au niveau national

- Porter les enjeux de biodiversité dans l'élaboration, l'évaluation, l'évolution et l'application des politiques publiques :
  - entretenir un dialogue constructif avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs,
  - contribuer à faire converger les politiques publiques, sectorielles, territoriales et interministérielles,
  - accompagner les tutelles, les administrations et les collectivités dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

### Sur les plans européen et international

- Participer aux négociations des accords multilatéraux et régionaux signés par la France, par exemple la **Convention sur la diversité biologique**, la **Convention sur les zones humides (Ramsar)**, la **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)**, la **Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes...**

## ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DURABLES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Parce qu'il n'y a pas un seul et unique chemin et parce que toutes les bonnes initiatives sont importantes, l'OFB est à l'écoute des acteurs, valorise et soutient les initiatives et appuie techniquement et financièrement les filières et des acteurs qui s'engagent pour la biodiversité.

- Accompagner et soutenir les changements transformateurs (accompagner le développement de circuits courts, de l'agroécologie, des mobilités douces...) nécessaires à la transition écologique, à toutes les échelles, et actionner divers leviers : sensibilisation, pédagogie et éducation à l'environnement, formations, partage d'outils, de connaissances, de solutions, partenariats, publications, vulgarisation scientifique, communication, conférences, colloques, podcast...
- Prendre en compte les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et géopolitiques pour favoriser la mise en mouvement indispensable des acteurs, des décideurs économiques, politiques et institutionnels et des citoyens.
- Financer des projets en faveur de la biodiversité en s'appuyant sur son expertise.

---

Sur quelles valeurs nous appuyons-nous ?

### Nos valeurs communes

**L'établissement se projette vers l'avenir au service de l'intérêt général en poursuivant sa mission de protection et de restauration de la biodiversité.**

En tant qu'agents publics, les agents de l'Office français de la biodiversité exercent leurs missions avec dignité, impartialité, intégrité et probité, et respectent les obligations de secret professionnel, conformément au code général de la fonction publique. L'OFB s'est par ailleurs doté d'une charte de déontologie, des droits et des devoirs du personnel en octobre 2024.

L'Office a souhaité définir des valeurs pour favoriser la consolidation d'une culture commune propre à la singularité de l'établissement. Ces valeurs, choisies collectivement, traduisent

une ambition et un chemin à suivre pour l'action de chacun au quotidien. Elles répondent à une volonté de fédérer le collectif de travail qu'est l'OFB dans son ensemble, de fluidifier le fonctionnement interne et les relations avec les tiers, de développer les liens entre les agents, les métiers et les services et de favoriser l'efficacité et la résilience de l'établissement.

Ces valeurs constituent un socle de référence commun qui pourra évoluer. Elles établissent des repères essentiels auxquels tous les agents pourront se référer dans l'exercice de leurs missions, pour prendre des décisions et orienter leurs actions et pour adapter la manière de les mettre en œuvre. Elles devront faire l'objet d'une appropriation au sein de chaque équipe.

## PROFESSIONNALISME

→ **La parole et la légitimité de l'OFB se fondent sur des éléments factuels et des connaissances spécifiques. Les agents s'appuient collectivement sur leurs connaissances et compétences techniques, scientifiques, juridiques, administratives.**

- Être objectif et porter les enjeux biodiversité sur des bases objectives.
- Être rigoureux, intègre et impliqué professionnellement.
- Entretenir le sens de l'action concrète, du pragmatisme et du résultat.
- Faire preuve de discernement, de courage et de détermination.
- Entretenir, transmettre et valoriser, chacun à son niveau, en fonction du métier exercé, les savoir-faire, savoir-être, les connaissances, les compétences écologiques, techniques, administratives et juridiques essentielles aux missions de l'établissement.

## COHÉSION ET BIENVEILLANCE

→ **L'esprit de cohésion et de bienveillance permet d'entretenir la solidarité, l'esprit d'équipe et l'efficacité. Les agents de l'OFB forment un collectif riche de sa diversité : inspecteurs de l'environnement, inspecteurs du permis de chasser, ingénieurs, experts, spécialistes, vétérinaires, techniciens, personnels scientifiques, techniques et administratifs... Cette diversité est une force pour l'établissement et ses missions et également une source de fierté pour l'ensemble de la communauté de travail.**

- Préserver et valoriser l'humain dans les relations en mettant l'accent sur l'empathie, l'écoute, la collaboration, le respect mutuel.
- Entretenir l'esprit d'équipe, la solidarité et développer l'entraide inter-service.
- Renforcer la transversalité interne.

## ESPRIT PARTENARIAL ET D'OUVERTURE

→ **L'OFB interagit avec une multitude d'acteurs et se doit de tenir compte de la complexité de la société, de ses contradictions et évolutions. L'établissement ne peut résoudre seul les problématiques de biodiversité et doit s'appuyer sur des relais externes pour démultiplier les impacts au service du vivant.**

- Travailler en bonne intelligence avec de nombreuses parties prenantes, même si leurs positions sont parfois opposées.
- Mobiliser largement, entraîner toutes les dynamiques possibles, construire des coopérations stratégiques et pérennes.
- Coconstruire des projets, des actions, des expérimentations, des solutions, avec tout type d'acteurs et s'appuyer sur un large réseau de partenaires et de coopérations complémentaires.
- Soigner chaque prise de parole par une posture d'écoute, de pédagogie et d'adaptabilité.
- Travailler en étroite relation avec les autres services de l'État.
- Être à l'écoute de la société, se former et être sensibilisé aux enjeux humains, sociaux, économiques, sectoriels et sociétaux.

## Un établissement engagé :

# Exemplarité et responsabilité

→ En tant qu'établissement chargé de missions de protection et de restauration de la biodiversité, l'Office français de la biodiversité se doit de porter des engagements forts en matière de responsabilité sociétale et environnementale, dont les agents sont pleinement partie prenante.

L'établissement s'engage sur 3 axes :

### SOCIAL

- Soutenir les agents, notamment en période de crise, les accompagner individuellement et collectivement.
- Réaliser une politique de formation à la hauteur des enjeux pour le maintien et le développement des compétences, connaissances et expertises de l'ensemble des agents.
- Mettre en œuvre une démarche de santé et sécurité au travail ambitieuse.
- Favoriser un cadre de travail respectueux et bienveillant favorable à la qualité de vie au travail, à la sérénité et la sécurité des agents.
- Promouvoir la diversité, l'égalité professionnelle femmes/hommes et l'inclusion.
- Mettre en œuvre d'un dialogue social de qualité.

### ENVIRONNEMENTAL

- Développer une démarche éco-responsable exemplaire impliquant les agents et tenant compte des contraintes spécifiques aux missions.
- Réduire l'empreinte environnementale des activités de l'établissement.
- Contribuer à la restauration de la biodiversité au moyen d'actions concrètes dans son champ d'intervention opérationnel.

### ORGANISATIONNEL

- Faire valoir le respect mutuel de toutes les missions et de tous les services de l'établissement.
- Former les managers et mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé.
- Viser un fonctionnement interne agile, efficace et respectueux du cadre réglementaire en vigueur, reposant sur la sécurisation, la simplification et l'harmonisation des outils et des pratiques.
- Faire preuve de confiance : responsabiliser, donner de l'autonomie et de la capacité d'action en contrepartie d'un rapportage adapté, permettre à chaque agent de se sentir investi dans sa propre mission, reconnaître et valoriser le travail et les résultats.

D'où venons-nous ?

## Un solide héritage ancré dans l'histoire de la protection de l'environnement

Créé en 2020, l'Office français de la biodiversité est un établissement public administratif sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il rassemble plus de 3 000 femmes et hommes d'origines diverses et de compétences complémentaires, dont près de 2 000 agissent sur le terrain dans l'Hexagone et dans les Outre-mer.

L'OFB est **un des fruits de l'histoire de la protection de l'environnement en France**. Sa création est issue de la volonté partagée par l'Etat et de nombreux acteurs de l'environnement, de regrouper au sein d'un établissement unique les expertises, les connaissances techniques et scientifiques pour l'ensemble des espèces et des milieux aquatiques, terrestres et marins. Elle résulte de l'ouverture progressive des approches de protection des espèces et espaces remarquables vers une vision écosystémique des enjeux.

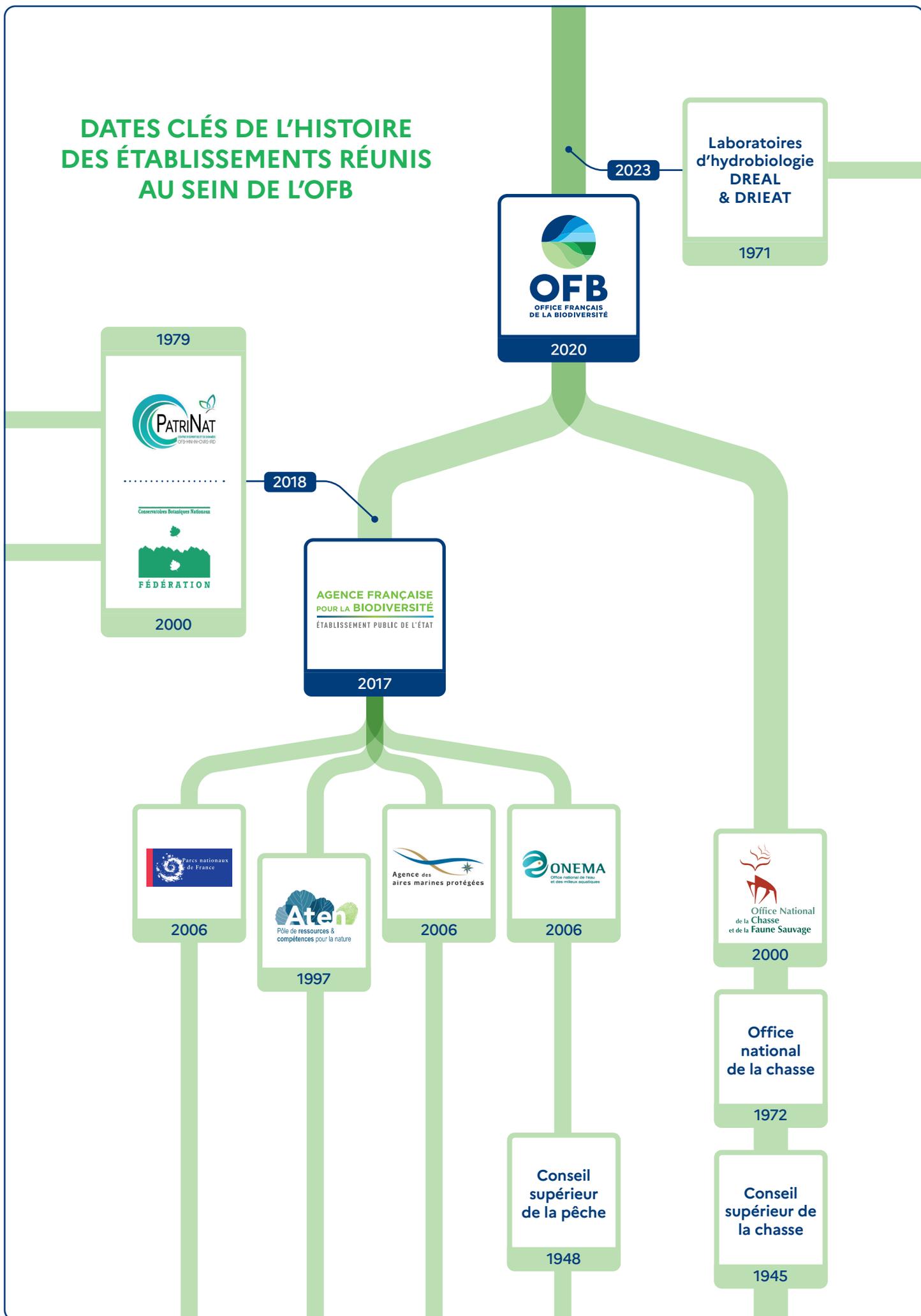
La réunion des missions a été réalisée pour favoriser les synergies entre elles face à l'étendue des enjeux de préservation de la biodiversité. Les expériences acquises durant des décennies par les structures fondatrices de l'établissement et

de leurs agents respectifs ont été ainsi regroupées pour mieux lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité partout en France, et ce, grâce à son organisation territoriale.

Des gardes-pêche et gardes-chasse d'hier aux inspecteurs de l'environnement aujourd'hui, les métiers ont bien évolué. Quels que soient leurs fonctions, leurs statuts et leurs métiers, les agents de l'OFB servent **l'intérêt général** et portent quotidiennement une mission de **bien commun** malgré des contextes externes plus ou moins favorables. Les missions de terrain ont toujours constitué un socle important d'activités et regroupent plus des deux tiers des effectifs. L'OFB est notamment un acteur majeur de la police de l'environnement. Les agents adaptent en permanence leurs missions qui évoluent en fonction des enjeux environnementaux, des changements du droit de l'environnement et des contextes politiques et sociétaux.

Le rassemblement des cultures, des modes de fonctionnement, des méthodes et des métiers constitue une richesse et une singularité qui donnent toute sa force à l'établissement.

# DATES CLÉS DE L'HISTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS RÉUNIS AU SEIN DE L'OFB



## QUELQUES DATES CLÉS DE L'HISTOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DONT EST ISSU L'OFB



## ANNEXE 1

# Table des matières

<b>Vue synthétique de la fiche d'identité</b> .....	4
<b>Pourquoi nos missions sont-elles essentielles ?</b>	
<b>Les constats partagés par l'OFB sur la biodiversité</b> .....	5
La biodiversité : un patrimoine commun, indispensable à la vie sur terre .....	5
La biodiversité s'effondre et les principales causes sont connues .....	6
Il existe des freins & des obstacles à la préservation de la biodiversité .....	6
Les territoires français sont particulièrement affectés par l'effondrement de la biodiversité .....	6
Il est urgent, vital et possible d'agir .....	8
<b>Que faisons-nous ?</b>	
<b>L'expertise publique pour la biodiversité</b> .....	8
Cinq missions de service public convergentes au sein d'un même établissement et sur tous les territoires .....	8
La combinaison des 5 missions, soutenues par ses fonctions support, fait de l'OFB un des acteurs publics de référence au service de l'environnement et du bien commun .....	9
<b>Où allons-nous ?</b>	
<b>Notre raison d'être</b> .....	13
Être acteur de référence pour la protection des espèces et des milieux aquatiques, terrestres et marins .....	13
Être acteur présent à toutes les échelles .....	14
Accompagner les changements durables pour la transition écologique .....	15
<b>Sur quelles valeurs nous appuyons-nous ?</b>	
<b>Nos valeurs communes</b> .....	15
Professionalisme.....	16
Cohésion et bienveillance.....	16
Esprit partenarial et d'ouverture .....	16
<b>Un établissement engagé :</b>	
<b>Exemplarité et responsabilité</b> .....	17
<b>D'où venons-nous ?</b>	
<b>Un solide héritage ancré dans l'histoire de la protection de l'environnement</b> .....	18
Dates clés de l'histoire des établissements réunis au sein de l'OFB .....	19
Quelques dates clés de l'histoire de la protection de l'environnement dont est issu l'OFB .....	20
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 : Table des matières.....	21
Annexe 2 : Pour aller plus loin « Chiffres clés » .....	22
Annexe 3 : Précisions sur les 5 pressions définies par l'IPBES .....	24

## ANNEXE 2

### Pour aller plus loin « Chiffres clés »

**72 %**

du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse en 2023

Les lacs de France hexagonale se sont réchauffés en moyenne de

**0,29°C** par décennie sur la période 1980-2019 (soit + 1,16°C en 40 ans)

**31 %**

des oiseaux communs spécialistes ont disparu de métropole entre 1989 et 2023

**43 %**

des chauves-souris ont disparu de métropole entre 2006 et 2021

Depuis 1985, un département d'Hexagone compte en moyenne

**14** espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans

**43,6 %**

des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières sont en bon ou très bon état écologique

Sources : page 23

### Indicateurs de pression :

- Les lacs de France hexagonale se sont réchauffés en moyenne de 0,29°C par décennie sur la période 1980-2019 (soit + 1,16°C en 40 ans) : <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-temperature-de-surface-des-lacs-en-france-hexagonale>
- En 2018, 53 % des poissons migrateurs amphihalins ont disparu de l'hexagone depuis la période 1985-1989 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-labondance-des-poissons-migrateurs-dans-lhexagone>
- On dénombre en moyenne 1 ouvrage faisant obstacle à l'écoulement de l'eau tous les 4,01 km de linéaire de cours d'eau de l'hexagone en 2024 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/fragmentation-des-cours-deau>
- 72 % du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse en 2023 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/proportion-du-territoire-metropolitain-fortement-impacte-par-la-pollution-lumineuse-en>
- Les oiseaux migrateurs arrivent en France en moyenne 4 jours plus tôt en 2024 qu'en 1986 à la Pointe de Grave : <https://naturefrance.fr/indicateurs/date-darrivee-des-oiseaux-migrateurs>
- 10,4 % de la Surface Agricole Utile (SAU) est exploitée en agriculture biologique en 2023 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/agriculture-biologique>
- Depuis 1985, un département d'Hexagone compte en moyenne 14 espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans : <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-nombre-moyen-despeces-exotiques-envahissantes-par-departement-de-lhexagone>

### Indicateurs d'état :

- 43 % des chauves-souris ont disparu de métropole entre 2006 et 2021 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-de-chauves-souris>
- 31 % des oiseaux communs spécialistes ont disparu de métropole entre 1989 et 2023 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes>
- 43,6 % des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières sont en bon ou très bon état écologique : <https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-ecologique-des-eaux-de-surface>
- 16 % des espèces sont éteintes ou menacées en France en 2023 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/proportion-despeces-eteintes-ou-menacees-dans-la-liste-rouge-nationale>
- 21 % des 14 espèces de mammifères de milieux humides et aquatiques sont menacées en métropole en 2021 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/proportion-despeces-de-mammiferes-de-milieux-humides-et-aquatiques-eteintes-ou-menacees>
- 76 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation défavorable en métropole sur la période 2013 - 2018 : <https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-naturels>
- 11 % des mollusques continentaux, 13 % des requins et raies, 19 % des poissons d'eau douce, 15 % de la flore vasculaire de Guadeloupe, 4 % des coraux des îles éparses sont menacés en 2021 : <https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-INPN-especes-2021.pdf>
- 14 reptiles français sur 175 évalués sont menacés d'extinction au niveau mondial : <https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-INPN-especes-2021.pdf>

## ANNEXE 3

# Précisions sur les 5 pressions définies par l'IPBES

### 1 - La destruction et l'artificialisation des milieux naturels

L'Humain transforme son environnement avec pour conséquence la destruction, la fragmentation et la déstructuration des écosystèmes. En France, ce phénomène se traduit par l'artificialisation des sols, sous l'effet de l'urbanisation du territoire ou de la construction d'infrastructures de transport et de surfaces commerciales. Il se manifeste aussi par la dégradation, la fragmentation et l'homogénéisation des habitats naturels (abrasion des fonds marins, extension de nouvelles pratiques extractives en mer, urbanisation sur les milieux naturels côtiers, dunaires et rocheux), les obstacles aux continuités écologiques, la mise en culture de prairies, la destruction de haies, la détérioration des sols (notamment leur érosion) et le dérangement de la faune (collisions avec les véhicules, hyper-fréquentation des espaces naturels, etc.). L'expansion agricole provoque aussi des changements d'utilisation des surfaces pour la culture et l'élevage.

### 2 - La surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal

Le prélèvement excessif de ressources biologiques, au-delà de ce que les écosystèmes peuvent régénérer, par la pêche, la chasse, la cueillette, par l'exploitation forestière ont conduit à la perturbation des réseaux trophiques, à l'effondrement de certaines populations et à l'extinction d'espèces, y compris d'espèces non exploitées. Le consumérisme de nos sociétés pousse l'exploitation des ressources naturelles jusqu'à leur épuisement. Ce facteur est par exemple prépondérant dans les milieux marins, pour les ressources halieutiques. En France, la surpêche touche 23 % des volumes pêchés, et 2 % proviennent de populations considérées comme « effondrées ». Les conséquences peuvent être irréversibles car plus les ressources naturelles s'appauvrissent, moins les ressources renouvelables se régénèrent. Certaines espèces ont disparu ou sont en danger d'extinction.

### 3 - Le changement climatique global

Il modifie, perturbe ou menace la biosphère. Sous son effet, la répartition des espèces animales et végétales se modifie, les interactions entre espèces sont altérées et leur cycle de vie, dérégulé, ne peut plus s'accomplir. De plus, les capacités d'adaptation des espèces se situent bien souvent en deçà de la vitesse actuelle du réchauffement climatique. Réciproquement, le climat est lui-même affecté par les pertes de capacité d'absorption du CO<sub>2</sub> par les écosystèmes qui se dégradent. Ce facteur exacerbe les autres pressions et affecte les milieux les plus fragiles, comme les récifs coralliens. Un réchauffement de 1,5 °C est le seuil de tolérance des récifs coralliens au-delà duquel leur survie à long terme est menacée.

### 4 - Les pollutions des océans, eaux douces, sol et air

Les pollutions de l'air, de l'eau, des océans et des sols détruisent ou perturbent profondément les écosystèmes et les organismes vivants. Il s'agit de pollutions dues à l'excès de fertilisants azotés et phosphorés, à l'utilisation des pesticides et des matières plastiques, aux rejets de métaux lourds, de résidus médicamenteux ou d'autres micropolluants, aux macrodéchets, au bruit dû aux transports terrestres et aux activités maritimes ou à l'éclairage artificiel. Les pollutions sonores dérangent la faune. Par exemple, les chauves-souris, les baleines en sont victimes car désorientées par les ultrasons des activités humaines. Aucun milieu n'est épargné par ces pollutions, de l'atmosphère aux grands fonds marins.

## 5 - L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

Ce phénomène constitue un danger pour les milieux marins et terrestres et intervient dans la moitié des extinctions connues, notamment en milieux insulaires. L'introduction de ces espèces a de multiples impacts car elle affecte les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent. L'introduction d'agents pathogènes, du fait, par exemple, du commerce d'organismes sauvages, provoque des maladies d'animaux et de plantes, sauvages comme domestiques. Ce facteur est particulièrement préoccupant dans les Outre-mer.

Source : DRAS



**Office français de la biodiversité**  
12, cours Lumière  
94300 Vincennes